

Pendant la grossesse, les modifications des habitudes alimentaires peuvent entraîner l'apparition de caries

Des saignements de gencive surviennent fréquemment pendant la grossesse, un brossage très rigoureux permet de les éviter

Les soins dentaires doivent être réalisés, si possible, entre le 4ème et le 6ème mois de grossesse

Il est indiqué d'effectuer un contrôle dentaire avant la grossesse, quand cela est possible

Grossesse et soins des dents

Vous êtes enceinte ou pensez l'être bientôt ? Les bouleversements liés à la grossesse peuvent avoir un impact important sur votre santé bucco-dentaire.

Risques bucco-dentaires liés à la grossesse

Pendant la grossesse, les modifications hormonales rendent votre gencive très sensible à la moindre présence de plaque dentaire et autres dépôts. Des douleurs et des saignements de la gencive peuvent alors apparaître, ainsi que de petites tuméfactions gingivales qui saignent au moindre contact. Ce sont les signes d'une gingivite de la femme enceinte (ou gingivite gravidique), qui sont le plus souvent réversibles à condition d'adopter une hygiène bucco-dentaire très rigoureuse.

Pendant la grossesse, de nombreuses femmes modifient leurs habitudes alimentaires et ont tendance à augmenter les grignotages. Ce comportement, s'il n'est pas contrôlé, risque d'entraîner l'apparition de caries. Par ailleurs, en cas de vomissements fréquents, l'acidité peut occasionner une déminéralisation de l'émail des dents. Il est alors conseillé de se rincer la bouche à l'eau ou à l'aide d'un bain de bouche fluoré. Le brossage est à proscrire juste après un vomissement car il augmenterait la dégradation de l'émail déjà fragilisé.

Grossesse et soins dentaires

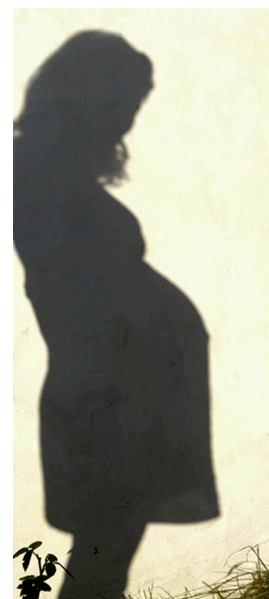
En dehors des soins d'urgence, les soins dentaires sont déconseillés lors des premiers et derniers trimestres de la grossesse. En revanche ils peuvent être réalisés du début du quatrième à la fin du sixième mois, si besoin, en accord avec l'équipe obstétricale.

Grossesse et radiographies dentaires

Les radiographies dentaires réalisées pendant la grossesse ne comportent pas de risque pour le fœtus qui n'est pas directement sur le trajet du rayonnement. Pour plus de sécurité, le ventre de la mère peut être protégé par un tablier de plomb. Néanmoins, par précaution, seuls les clichés nécessaires à la réalisation des soins en cours seront réalisés pendant la grossesse, les autres seront reportés après l'accouchement.

Influence de l'état bucco-dentaire de la mère sur la santé du fœtus

La présence de caries, ou de maladies parodontales entraîne le passage dans le sang de nombreuses bactéries d'origine buccale pouvant mener à un accouchement prématuré ou à un bébé de faible poids.



Nos conseils

- Depuis le 30 novembre 2013, la prise en charge à 100 % de l'examen bucco-dentaire pour les femmes enceintes est effective. À partir du quatrième mois de grossesse et jusqu'à 12 jours après l'accouchement, les femmes peuvent désormais bénéficier d'un examen bucco-dentaire en dispense d'avance de frais. Ce dispositif de prévention s'adresse aux femmes enceintes, ayants droit ou assurées sociales, remplissant les conditions d'ouverture des droits aux prestations de l'assurance maladie et maternité.